AGRICULTURE

Deux halls relais pour aider la diversification

Hier, le ministre de l'Agriculture René Collin a octroyé des subsides pour la création de deux halls relais agricoles à Marloie et Nandrin.

• Julien Bil

ÉdA

Le ministre Collin, entourés par les représentants du CER Groupe et du GAL du Pays des Condruses, devant la future implantation du hall relais de l'ASBL Agrinew.

Face aux difficultés du monde agricole et des agriculteurs, notamment dans la recherche de valorisation de leurs produits, face également à la demande croissante des consommateurs pour des circuits courts et des produits de qualité, le gouvernement wallon avait lancé un premier appel à projets visant à développer des halls relais agricoles. Neuf projets avaient été sélectionnés début 2011. L'un de ces projets, le pôle fromager de Ciney a été inauguré cette semaine. Et hier, le ministre Collin est venu à Marloie annoncer l'octroi d'importants subsides à deux de ces projets de halls relais agricoles.

Les deux projets :

1. ASBL Agrinew à Marloie Le but de cette ASBL, initiée par le CER Groupe, est de promouvoir, d'encourager et de conseiller le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de l'agroalimentaire. Elle a également pour objectif d'aider et d'encadrer les agriculteurs à développer et concrétiser leurs projets. L'ASBL veut créer, dans les étables de l'ancien centre d'insémination du CER à Marloie, des ateliers partagés de transformation et de packaging. Les 320 m² du site seront divisés en trois ateliers : l'un consacré aux fromages (fabrication, découpe, emballage) ; un autre à la viande (découpe, emballage, transformation-cuisson) et le dernier aux légumes (nettoyage, découpe, emballage, transformation-cuisson). *«Ces ateliers, agréés par l'Afsca, seront à destination des producteurs conventionnels ou bio, qui pourront ensuite, soit vendre directement leurs produits aux consommateurs, soit dans des magasins*, explique Alain Debruyn, président de l'ASBL Agrinew. *Chaque producteur suivra une formation sur l'outil et les impératifs d'hygiène. L'usage sera limité dans le temps. L'objectif, à terme, est que les producteurs apprennent avec cet outil avant d'investir. En termes d'emplois : ce sont de deux à cinq personnes qui seront engagées.»* L'investissement s'élève à 730 000 €, financé à 90 % via l'appel à projet de la Région wallonne, soit 622 395 €. *«C'est un bel outil pour le CER qui bénéficiera tant aux agriculteurs qu'aux consommateurs»*, s'est félicité, quant à lui, Bertrand Moinet, l'administrateur-délégué du CER Groupe, qui a également salué le rôle de la Province, via le département de Thérèse Mahy, partie prenante dans ce dossier.

2. Hall relais agricole à Nandrin Le GAL du Pays des Condruses aménagera un bâtiment à vocation commerciale en hall relais agricole le long de la route du Condroz (N63) à Nandrin. *«Cet outil permettra le stockage, le conditionnement, le transport et la commercialisation de productions animales et végétales*, indique Jean-François Pecheur, directeur du GAL. *La coopérative «Point Ferme», actuellement installée à Ouffet, y est à l'étroit vu le développement de ses activités et pourrait intégrer aussi le bâtiment de Nandrin.»* Un subside de 356 647 € a été accordé au GAL du Pays des Condruses pour la réalisation de ce projet. ■

Et ce n'est pas fini

Outre la remise de ces deux subsides, le ministre de l'Agriculture René Collin a également présenté le nouvel appel à projets concernant les halls relais agricoles, introduit dans le cadre du Plan Marshall 4.0 de la Région.

«Ce nouvel appel à projets tant aux initiatives privées (ASBL, coopératives agricoles...), mais également aux pouvoirs publics (provinces, intercommunales...), explique le ministre Collin. *Cet appel à projet prévoit une aide à l'élaboration et au suivi du projet d'un montant maximal de 10 000 € pour gagner en efficacité et en rapidité. Il prévoit évidemment une aide à l'investissement qui, pour les demandeurs publics, est de 80 % du montant de l'investissement, majorés d'un bonus de 10 % lorsque le projet présente un caractère supra communal. L'aide est de 60 % pour les demandeurs privés avec un maximum de deux bonus de 15 %. Une aide au fonctionnement peut également être accordée durant les cinq premières années, afin de permettre le développement de ces halls relais.»*

Les demandeurs intéressés par cet appel à projets peuvent obtenir des renseignements au 081 64 95 89 ou sur hallrelaisagricole@spw.wallonie.be